

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 octobre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 22

Absents excusés : 05

Absents : 02

Procurations : 05

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 15

Date de transmission

en préfecture :

05/11/2024

Par suite d'une convocation en date du 15 octobre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 21 Octobre à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE-CAMALET, Véronique GOMBAULD, Gaston GERAN.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Ermand BOULON, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Juliette FARNABE, Véronique GOMBAULD donne procuration à Jules OTTO, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DARLY

Participation au 106^{ème} « Congrès des Maires et de Présidents des EPCI »

Monsieur le Maire informe ses collègues que la 106^{ème} édition du Congrès des maires et présidents de communauté se déroulera du **lundi 18 au jeudi 21 novembre 2024** et aura pour thème « *les communes...Heureusement !* ».

Conformément au pré-programme joint, il leur demande de bien vouloir délibérer à l'effet de
- valider la participation de la collectivité à cette 106^{ème} édition du congrès des maires
- déterminer l'effectif et la composition de la délégation souhaitant accompagner Monsieur le maire.

- l'imputation de cette dépense sur le BP 2024

Il leur rappelle que seuls les frais d'inscriptions seront pris en charge par la commune pour la délégation.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges de vues,

Décide à l'unanimité

Article 1 : De valider la participation de la collectivité à cette 106^{ème} édition du congrès des maires sous le thème « les communes heureusement »

Article 2 : De fixer à 3, l'effectif de la délégation souhaitant accompagner Monsieur le Maire à savoir : Madame **GUILLAUME Virginie**, Messieurs **TOI OTTO Yvon** et **TAURUS Pierrot**.

Article 3 : Que les frais d'inscription seront pris en charge par la collectivité.

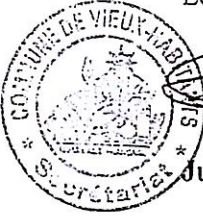
Article 4 : Que les frais d'hébergement seront pris en charge conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : D'imputer cette dépense sur le budget de l'exercice en cours.

Article 6 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Madame la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

Affichée le 06/11/2024